

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 22 mai 2019 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Martin Beaudry, conseiller spécial – agent de liaison
Me Pierre Archambault, assistant-secrétaire

Observateur : Mme Nathalie Ricard

Absents : M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet

CE-2019-596-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2019-597-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2019-598-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 15 MAI 2019

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 15 mai 2019, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Pierre Archambault.

CE-2019-599-DEC RELAIS POUR LA VIE TERREBONNE-MASCOUCHE / 7 JUIN 2019

ATTENDU QUE le relais pour la vie Terrebonne-Mascouche est à sa onzième édition;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire fera un prêt de matériel et la livraison nécessaire pour tenir un kiosque pour les conseillers municipaux lors du Relais pour la vie qui aura lieu le vendredi 7 juin 2019 à l'île des moulins;

Que le comité exécutif autorise le prêt de matériel et la livraison nécessaire pour les élus qui participeront au Relais pour la vie Terrebonne-Mascouche qui aura lieu le vendredi 7 juin 2019.

**CE-2019-600-DEC LETTRE DU MAIRE / RETRAIT DE LA
CONSEILLERE CAROLINE DESBIENS**

ATTENDU la lettre du 17 mai 2019 de M. Marc-André Plante, maire de la Ville de Terrebonne, à l'effet que la conseillère du quartier numéro 8, Mme Caroline Desbiens est retirée à titre de membre du comité exécutif ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de M. Marc-André Plante en date du 17 mai 2019.

**CE-2019-601-REC CAROLINE DESBIENS / RETRAIT / COMMISSIONS
ET COMITÉS**

ATTENDU les résolutions du conseil municipal numéros 332-07-2018 et 487-10-2018 nommant, entre autres, la conseillère municipale Mme Caroline Desbiens pour siéger aux différents comités et commissions ;

Il est unanimement résolu de recommander au conseil de modifier les résolutions 332-07-2018 et 487-10-2018 afin de retirer la conseillère municipale Mme Caroline Desbiens des commissions et comités suivants :

- Commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif ; et
- Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme ; et
- MRC Les Moulins ; et
- Jumelage Vitré-Terrebonne ; et
- Comité intermunicipal police Terrebonne/Ste-Anne-des-Plaines/BDF ; et
- Comité programme de soutien financier aux organismes du milieu ; et
- Comité aviseur de revitalisation des axes commerciaux ; et
- Comité technique et directeur de revitalisation des axes commerciaux ; et
- Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins (RAIM).

CE-2019-602-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- a) de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines du 17 avril 2019 ;
- b) du comité de circulation du 16 avril 2019 ;
- c) de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du 1er mai 2019 ;
- d) de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire du 15 mars 2019 ;
- e) de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire du 5 avril 2019.

**CE-2019-603-REC AMENDEMENT / RÈGLEMENT 717 / DÉLÉGATION
DE POUVOIRS ET DE SUIVI ET CONTRÔLE
BUDGÉTAIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires qui ne prévoit que des délégations à des postes cadres puisque certains postes-cadres ont été reclassés à titre de professionnel ;

ATTENDU la recommandation numéro CADM-2019-04-17/01 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, que le comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques à préparer un projet de règlement d'amendement selon les informations colligées selon le projet présenté lors de la réunion du 17 avril 2019 avec les amendements discutés lors de ladite réunion.

CE-2019-604-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 16 AVRIL 2019

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du comité de circulation en date du 16 avril 2019, de recommander au conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

REQ-2019-04-16/04	Installer un panneau « virage en U interdit » sur la rue Vaillant en direction sud, à l'intersection de la rue de Grand-Champ ;
REQ-2019-04-16/06	Tracer une ligne axiale sur la rue de l'Harricana, entre les rues O'Diana et des Tilleuls ;
REQ-2019-04-16/07	Ajouter du marquage au sol pour sécuriser la traverse piétonnière située à l'angle du boulevard des Seigneurs et de la rue Saint-Sacrement ; Installation d'un panneau « virage en U interdit » sur le boulevard Ludovic-Laurier, à l'intersection de la rue Rochon ;
REQ-2019-04-16/08	Réinstaller la signalisation pour l'interdiction de stationnement devant les boîtes aux lettres du Pavillon Napoléon-Gauthier situé au 5900, rue Rodrigue, selon le plan initial de signalisation produit lors de la construction du bâtiment ;
REQ-2019-04-16/09	Ajouter du marquage au sol et des panneaux indiquant aux automobilistes les voies à emprunter dans le carrefour giratoire du boulevard Carmel ;
REQ-2019-04-16/14	Installer des panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions sur la rue Anne-Hébert, à l'intersection de la rue Émilie-Mondor ;
REQ-2019-04-16/15	Installer des panneaux « malentendant » devant le 1776, rue Maurice-Ouimet.

CE-2019-605-REC ADOPTION / GUIDE SUR LES PROCÉDURES D'INSTALLATION DES DOS D'ÂNE ALLONGÉS À TERREBONNE

ATTENDU la présentation, par les membres du comité de circulation, au comité plénier du 29 octobre 2018 et portant notamment sur l'élaboration d'un guide sur les critères d'analyse pour l'implantation de dos d'âne allongés ou autres mesures de modération de la vitesse sur le territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU l'élaboration d'un guide portant sur le processus d'installation des dos d'âne allongés, incluant le logigramme;

ATTENDU QUE tous les sites proposés pour l'aménagement d'un dos d'âne allongé devront respecter une série de critères de base (qualifications), techniques et administratifs avant de pouvoir faire l'objet d'une recommandation favorable du comité de circulation au comité exécutif ainsi qu'au conseil municipal;

ATTENDU QUE les deux tiers des résidents (66%) du tronçon visé pour l'aménagement d'un dos d'âne allongé, sur une distance de 50 mètres, devront approuver la nouvelle mesure de modération de la vitesse, dont 100% des deux (2) propriétaires directement concernés par la mesure;

ATTENDU la recommandation numéro CCIR-2019-04-16/16 du comité de circulation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de circulation, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le « Guide sur les procédures d'installation des dos d'âne allongés à Terrebonne » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lequel sera utilisé pour chaque requête de circulation portant sur l'aménagement d'un dos d'âne allongé.

**CE-2019-606-DEC TOURNAGE / DOCU-RÉALITÉ « SI ON S'AIMAIT » /
LES PRODUCTIONS SOSA 1 INC. / VIEUX-
TERREBONNE / ENTRE LE 8 MAI ET LE 30 JUIN
2019**

ATTENDU la demande pour le tournage d'un docu-réalité « Si on s'aimait » diffusée sur les ondes de TVA et produit par Les Productions Sosa 1 inc. à l'Île-des-Moulins entre le 8 mai et le 30 juin 2019 ;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur le milieu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale du 15 mai 2019, d'autoriser le tournage du docu-réalité « Si on s'aimait » produit par Les Productions Sosa 1 inc. à l'Île-des-Moulins entre le 8 mai et le 30 juin 2019, et ce, conditionnellement à ce que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que l'équipe soit autorisée à filmer des scènes à l'extérieur sur l'Île-des-Moulins le 25 mai 2019 pour un pique-nique.

Que des frais de 370 \$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 723.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et environnement, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des relations avec les citoyens et des communications ainsi que Tourisme des Moulins.

**CE-2019-607-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
CRÉDITS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 072 743,03 \$ préparée le 16 mai 2019 ;
 - b) la liste des crédits du fonds d'administration au montant de - 483,50 \$ préparée le 16 mai 2019.
-

**CE-2019-608-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 57 334,24 \$ préparée le 16 mai 2019.
-

**CE-2019-609-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE /
COORDONNATEUR DE PROJETS TI /
PROFESSIONNEL / DIRECTION DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information et la Direction de l'administration et finances utilisent les services de la firme Isthme Groupe pour l'implantation du nouveau logiciel financier ;

ATTENDU QUE M. Jean-Robert Courteau a débuté son mandat le 2 février dernier et son implication rencontre les attentes des deux (2) directeurs concernés ;

ATTENDU QUE la charge de travail pour l'implantation du logiciel financier est plus importante que prévu notamment en termes de coordination de l'ensemble des activités ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction des technologies de l'information du 13 mai 2019, d'embaucher M. Jean-Robert Courteau à titre de coordonnateur de projets TI à la Direction des technologies de l'information, et ce, à compter du 27 mai 2019 jusqu'au 28 mai 2021.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Jean-Robert Courteau, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2019-610-REC POLITIQUE DE FINANCEMENT / RÉGIME
COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES
EMPLOYÉS COLS BLANCS DE LA VILLE DE
TERREBONNE**

ATTENDU QUE la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite Québec* et ses règlements afférents prévoit qu'un régime de retraite doit être doté d'une politique de financement ;

ATTENDU QUE les actuaire et les parties se sont entendues sur une politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés cols blancs de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 13 mai 2019, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la « Politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés cols blancs de la Ville de Terrebonne » jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2019-611-REC CRÉATION D'UN POSTE CADRE /
CONTREMAÎTRE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN
DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire compte dix-sept (17) contremaîtres qui ont pour principale responsabilité la planification et la coordination des travaux à effectuer en lien avec les différentes sphères d'activités de la Direction sur l'ensemble du territoire de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE 25% des contremaîtres quitteront à la retraite à court terme ;

ATTENDU QUE certaines divisions relèvent régulièrement un manque d'effectif considérant l'augmentation des travaux au fil des ans, les maladies professionnelles et les vacances ;

ATTENDU QUE les contremaîtres assurent les différents quarts de travail en hiver (nuit et soir), période lors de laquelle la charge de travail augmente de façon substantielle ;

ATTENDU QU'une ressource supplémentaire est requise de façon permanente afin de permettre d'équilibrer la charge de travail des contremaîtres lors des absences prolongées, des vacances et de prendre la surcharge de travail lors des périodes de pointes saisonnières ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste de contremaître à la Direction de l'entretien du territoire qui permettra à la Direction d'atteindre ses objectifs tout en veillant à la santé et au bien-être de ses employés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 13 mai 2019 et de la Direction de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'entretien du territoire, division de la voirie et de l'hygiène du milieu (VHM), dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu de recommander au conseil la création du poste de « contremaître » à la Direction de l'entretien du territoire.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

CE-2019-612-DEC AUCUN DOSSIER N'EST ASSOCIÉ À CE NUMÉRO

**CE-2019-613-DEC ARTICLE 11.02 / STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER
SANS POSTE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE (MD)**

ATTENDU QUE l'article 11.02 de la convention collective des cols bleus prévoit que la Ville s'engage à garantir un niveau d'effectif minimum de 111 employés réguliers au 1^{er} janvier 2018 ;

ATTENDU le départ à la retraite de M. Jean-Marc Ouimet en date du 31 mai 2019, il est recommandé que M. Mathieu Deslauriers, employé temporaire ayant le plus d'ancienneté, obtienne le statut d'employé régulier sans poste et qu'il obtienne tous les bénéfices prévus à la convention collective au 31 mai 2019 ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 13 mai 2019 et de la Direction de l'entretien du territoire, que le comité exécutif entérine l'obtention du statut d'employé régulier sans poste à M. Mathieu Deslauriers à la Direction de l'entretien du territoire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employé(e)s cols bleus au 31 mai 2019.

**CE-2019-614-DEC NOMINATION / OUVRIER DE PARCS / SERVICE
DES PARCS ET ESPACES VERTS / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 13 mai 2019 et de la Direction de l'entretien du territoire, de nommer M. Éric Gaumond au poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 27 mai 2019, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2019-615-REC ABOLITION / POSTE SYNDIQUÉ COL BLANC
(CLASSE 7) / CRÉATION / POSTE SYNDIQUÉ COL
BLANC (CLASSE À DÉTERMINER) / DIRECTION
DE L'INCENDIE**

ATTENDU QUE Mme Doris Normandeau, préposée affectée à la paie à la Direction de l'incendie, a pris sa retraite le 1^{er} mai dernier ;

ATTENDU QUE la Direction de l'incendie a revu ses besoins organisationnels et recommande que ce poste soit aboli ;

ATTENDU QUE la Direction de l'incendie s'est dotée d'un logiciel de gestion, le logiciel « BeeOn Horaire », qui automatise le transfert des données de paie et permet de ne plus avoir à ressaisir les données dans le logiciel de paie ;

ATTENDU QUE la création d'un poste de technicien en administration est devenue primordiale et permettra d'apporter une plus grande capacité d'analyse et s'adaptera davantage aux nouveaux besoins de soutien qui émergent avec les différents développements technologiques et, plus spécifiquement, ce poste permettra de centraliser différentes activités de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et technologiques, qui sont en augmentation constante ces dernières années, telles que l'émission et le suivi de la facturation ainsi que la préparation et le suivi des demandes d'accès à l'information ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 7 mai 2019 et de la Direction de l'incendie du 6 mai 2019, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'incendie dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu de recommander au conseil :

- l'abolition du poste de préposé affecté à la paie (classe 7) à la Direction de l'incendie en date du 1^{er} mai 2019 ;
- la création d'un poste de technicien(ne) en administration (classe à déterminer) à la Direction de l'incendie;

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

**CE-2019-616-REC ABOLITION / POSTE SYNDIQUÉ COL BLANC
(CLASSE 6) / CRÉATION / POSTE SYNDIQUÉ COL
BLANC (CLASSE 8 PROVISoire) / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE Mme Suzanne Lévesque, secrétaire soutien administratif à la Direction de l'entretien du territoire, prendra sa retraite à compter du 1^{er} juin 2019 ;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire a revu ses besoins organisationnels et recommande que ce poste soit aboli ;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire constate que ses besoins qui étaient requis en matière de secrétariat ont évolué et se sont transformés et qu'elle doit composer avec un budget de fonctionnement d'envergure, de multiples transactions financières et d'approvisionnement devenues de plus en plus variés et complexes ;

ATTENDU QUE la création d'un poste de technicien en administration est devenue primordiale et permettra d'apporter une plus grande capacité d'analyse et s'adaptera davantage aux nouveaux besoins de soutien qui émergent avec les différents développements technologiques ;

ATTENDU QUE ce poste sera sous la responsabilité du chef de division administration et contrôle budgétaire. Le tout respecte l'article 21.02 de la convention collective des cols blancs qui mentionne que, lors de l'abolition d'un poste, l'employeur doit ajouter un poste dans une fonction équivalente ou supérieure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'entretien du territoire du 7 mai 2019, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'entretien du territoire, division administration et contrôle budgétaire, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu de recommander au conseil :

- l'abolition du poste de secrétaire soutien administratif (classe 6) à la Direction de l'entretien du territoire, division administration et contrôle budgétaire;
- la création d'un poste de technicien(ne) en administration (classe 8 provisoire) à la Direction de l'entretien du territoire, division administration et contrôle budgétaire;

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

**CE-2019-617-DEC HONORAIRES PROFESSIONNELS
SUPPLÉMENTAIRES / TRAVAUX DE MISE À
NIVEAU DE SIX (6) POSTES DE POMPAGE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 093-03-2017 acceptant la soumission de la firme BHP Expert Conseil S.E.C. pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la mise à niveau de sept (7) postes de pompage : Charles-Aubert, Entreprises Est, Durocher, Gauthier, Saint-Denis, Saint-François #1, Saint-François #2 et Durocher (Bâtiment), pour un montant de 250 754,73\$ (t.t.c.) (SA17-3006) ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 470-12-2017 acceptant la soumission de la société Norclair pour les travaux de mise à niveau de six (6) postes de pompage : Charles-Aubert, Entreprises Est, Gauthier, Saint-Denis, Saint-François #1 et Saint-François #2, pour un montant de 3 249 803,15\$ (t.t.c.) (SA17-3030) ;

ATTENDU QUE les travaux prévus au poste de pompage Saint-François #2 n'ont pas pu être réalisés en même temps que les travaux aux postes Charles-Aubert, Entreprises Est, Gauthier, Saint-Denis et Saint-François #1 en raison d'une information erronée fournie par la société Hydro-Québec concernant le positionnement d'un massif électrique. Ces travaux ont débuté le 1^{er} avril 2019 et sont prévus se terminer vers la fin du mois de mai 2019 ;

ATTENDU QU'à ce jour, des honoraires professionnels supplémentaires en lien avec la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance, représentant un montant total de 67 912,01\$ (t.t.c.), ont été approuvés selon le règlement numéro 389 et ses amendements (délégation de pouvoirs en vigueur) ;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels supplémentaires en lien avec la surveillance requise pour les travaux au poste Saint-François #2 représentent un montant de 25 448,85\$ (t.t.c.).

ATTENDU QUE ces coûts supplémentaires feront l'objet d'une demande de remboursement auprès de la société Hydro-Québec ;

ATTENDU la vérification juridique du 10 mai 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 3 mai 2019, que le comité exécutif approuve les honoraires supplémentaires émis par la firme BHP Experts Conseils S.E.C. et autorise la trésorière à payer un montant de 22 134,25\$ (taxes en sus) à la société BHP Experts Conseils S.E.C., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 680. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0181 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que la Direction du génie et environnement soit et est mandatée afin de demander un remboursement auprès de la société Hydro-Québec.

CE-2019-618-REC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / MISE À NIVEAU DE (6) POSTES DE POMPAGE

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 093-03-2017 acceptant la soumission de la firme BHP Expert Conseil S.E.C. pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la mise à niveau de sept (7) postes de pompage : Charles-Aubert, Entreprises Est, Durocher, Gauthier, Saint-Denis, Saint-François #1, Saint-François #2 et Durocher (Bâtiment), pour un montant de 250 754,73\$ (t.t.c.) (SA17-3006) ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 470-12-2017 acceptant la soumission de la société Norclair pour les travaux de mise à niveau de six (6) postes de pompage : Charles-Aubert, Entreprises Est, Gauthier, Saint-Denis, Saint-François #1 et Saint-François #2, pour un montant de 3 249 803,15\$ (t.t.c.) (SA17-3030) ;

ATTENDU QUE des conditions de chantiers imprévisibles, au moment de la soumission, ont été rencontrées et qu'elles ont été corrigées selon les recommandations de la firme BHP Expert Conseil S.E.C.;

ATTENDU QUE les avis de changement # 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 et 11, représentant un montant total de 14 237,06\$ (t.t.c.), ont été approuvés selon le règlement numéro 389 et ses amendements (délégation de pouvoirs en vigueur) et payés dans le certificat de paiement # 3;

ATTENDU QUE les avis de changement # 4, 10, 15, 16, 18, 21, 22, 23 et 25, représentant un montant total de 39 816,44\$ (t.t.c.), ont été approuvés par le comité exécutif (résolution numéro CE-2018-944-DEC) et ont été payés dans le certificat de paiement #5;

ATTENDU QUE les avis de changement # 13, 14, 17, 24, 27 et 29, représentant un montant total de 41 262,86\$ (t.t.c.), ont été approuvés par le comité exécutif (résolution numéro CE-2018-944-DEC) et ont été payés dans le certificat de paiement # 6;

ATTENDU QUE les avis de changement #20, 26, 31 et 33, représentant un montant total de 24 912,62\$ (t.t.c.), ont été approuvés par le comité exécutif (résolution numéro CE-2018-1248-DEC) et ont été payés dans le certificat de paiement #9;

ATTENDU QUE les avis de changement # 12, 19, 28, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 51, 52, 53 et 54, représentant un montant total de 128 149,28\$ (t.t.c.), sont payables au certificat de paiement #12;

ATTENDU QU'à ce jour, la somme des avis de changement recommandés et payables à la société Norclair est de 248 378,26\$ (t.t.c.), incluant le montant de 120 228,98\$ (t.t.c.) payé aux certificats de paiement # 3, 5, 6 et 9;

ATTENDU QUE ces coûts supplémentaires feront l'objet d'une demande de remboursement auprès de la société Hydro-Québec ;

ATTENDU la vérification juridique du 9 mai 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 8 mai 2019, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver les travaux supplémentaires et d'autoriser la trésorière à payer un montant de 111 458,39\$ (taxes en sus) à la société Norclair, à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 680. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0186 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que la Direction du génie et environnement soit et est mandatée afin de demander un remboursement auprès de la société Hydro-Québec.

**CE-2019-619-DEC SOUMISSION / LOCATION D'AUTOBUS POUR
LES SORTIES ESTIVALES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) fournisseurs pour la location d'autobus pour les sorties estivales 2019 (SA19-6005);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 mai 2019 à 11 h 01, à savoir :

Autobus Yves Séguin & fils	31 439,91\$ t.t.c.
Autobus Transco	36 336,70\$ t.t.c.
Sabem, sec (Keolis)	36 786,25\$ t.t.c.
Autocar Chartrand inc.	53 980,76\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Autobus Yves Séguin & fils s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 8 mai 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 13 mai 2019, d'accepter la soumission de la société **AUTOBUS YVES SÉGUIN & FILS**, datée du 30 avril 2019, pour la location d'autobus pour les sorties estivales 2019, le tout pour un montant de 27 345\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0188 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2019-620-DEC BAIL / STATIONNEMENT / UTILISATION DE
L'ANNÉE D'OPTION / SALLE LA QUÉBÉCOISE
(VOISIN DU 940, MONTÉE MASSON)**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne loue, depuis 2005, le stationnement situé à côté du 940, montée Masson (lots 2 915 236 et 2 915 237 du cadastre du Québec) d'une superficie de 1055,40 mètres carrés à MM. Jacques et Jocelyn Gariépy ;

ATTENDU QUE le dernier bail signé en 2017, au montant de 7 578 \$ (t.t.c.), vient à échéance le 31 octobre prochain ;

ATTENDU la nécessité de maintenir la location de ce stationnement afin de continuer à desservir la clientèle qui utilise la grande salle communautaire (suite 100) du 940, montée Masson ;

ATTENDU QU'il est stipulé au bail que le bailleur accorde au locataire le privilège de renouveler le bail pour une période d'un (1) an en donnant un avis écrit au moins six (6) mois avant la date d'échéance ;

ATTENDU QUE le bailleur est en accord avec l'utilisation de l'année d'option prévue au bail ;

ATTENDU QUE le bail sera indexé pour 2020 de l'IPC du Canada établi au dernier jour du mois de décembre de 2,30% et portera le montant de la location à 7 873,23 \$ (t.t.c.)

ATTENDU l'avis juridique de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, daté du 20 octobre 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 13 mai 2019, que le comité exécutif autorise le renouvellement du bail pour la location du stationnement situé à côté du 940, montée Masson (lots 2 915 236 et 2 915 237 du cadastre du Québec) d'une superficie de 1055,40 mètres carrés avec MM. Jacques et Jocelyn Gariépy à compter du 31 octobre 2019 au 31 octobre 2020.

CE-2019-621-REC DÉPÔT / LISTE DES SUBVENTIONS 2018

ATTENDU les recommandations formulées par le vérificateur général de la Ville de Terrebonne dans son rapport annuel de l'exercice financier 2015 ;

ATTENDU la recommandation numéro 2015-2-16 - Présenter aux autorités concernées une information pertinente et concise, et ce, en temps opportun ;

ATTENDU la recommandation 2015-2-22 - Informer le conseil municipal de l'ensemble des dons versés annuellement ;

ATTENDU QUE les informations ont été intégrées au tableau de présentation même si les dons et commandites ne sont pas sous la responsabilité de la Direction du loisir et vie communautaire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de déposer annuellement au conseil municipal un tableau présentant la liste des subventions, dons et commandites octroyés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 13 mai 2019, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accepter le dépôt de la liste des subventions, dons et commandites octroyés en 2018 et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le comité exécutif autorise le dépôt de ladite liste au conseil municipal.

CE-2019-622-DEC AUTORISATION / TRANSFERT BUDGÉTAIRE / FÊTE NATIONALE 2019

ATTENDU QUE l'organisation de la Fête nationale du secteur La Plaine était donnée, par les années passées, en mandat à un organisme via une subvention de 28 500 \$;

ATTENDU la volonté municipale de regrouper la Fête nationale avec la Fête de la famille et, qu'à ce titre, les activités se dérouleront le 22 juin de 14h à 22 h 30 ;

ATTENDU QU'au budget 2019, le montant qui était habituellement versée à un organisme pour la Fête nationale n'a pas été reconduit ;

ATTENDU QUE la Fête nationale 2019 sera organisée par la Ville, dans le secteur La Plaine, en collaboration avec des organismes du milieu ;

ATTENDU QUE l'événement, de grande envergure, vise à rassembler plus de dix mille (10 000) citoyens, présentera une panoplie d'activités gratuites ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2019-495-DEC autorisant la signature du contrat pour le spectacle avec Productions Pelletier et Les Productions DAMA au montant de 28 743,75 \$ (t.t.c.) ;

ATTENDU les coûts techniques pour ce spectacle estimé à 15 000\$;

ATTENDU QU'un montant supplémentaire de 33 000 \$ est requis pour compléter le budget ;

ATTENDU la nécessité de procéder à un transfert budgétaire pour la réalisation de cet événement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 16 mai 2019, que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 33 000 \$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros :

1-02-791-00-696	Tournée Ventres Bleus	10 000 \$
1-02-730-00-511	Location de glace	23 000 \$

AU poste budgétaire numéro :

1-02-721-70-690	Fête de la famille	33 000 \$
-----------------	--------------------	-----------

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2019-0187 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

CE-2019-623-REC SOUMISSION / SERVICES D'INSTALLATION ET DE SUPPORT DES ÉQUIPEMENTS D'URGENCE ET SYSTÈMES VÉHICULAIRES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services d'installation et de support des équipements d'urgence et systèmes véhiculaires pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement (SA19-8003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 mars 2019 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 avril 2019 à 11 h 01, à savoir :

Les systèmes Cyberkar inc.	204 479,45 \$ t.t.c. <i>corrigé</i>
P.E.S. Canada inc.	204 977,43 \$ t.t.c.
911Pro inc.	341 835,60 \$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société Les systèmes Cyberkar inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 2 mai 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 281 085 \$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 6 mai 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des technologies de l'information du 10 mai 2019 et des directions de la police et de l'incendie du 13 mai 2019, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **LES SYSTÈMES CYBERKAR INC.**, datée du 8 avril 2019, pour les services d'installation et de support des équipements d'urgence et systèmes véhiculaires, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 15 juin 2019, avec quatre (4) options de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 177 846,88 \$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0183 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2019-624-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 h 25.

Président

Assistant-secrétaire